

PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2022.

Date de la convocation : 21/10/2022.

Date de l'affichage : 21/10/2022.

Le Maire,
Robert
GRIMAUD



Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Présents : 19

Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de la convocation : 20/10/2022

Date d'affichage : 20/10/2022

Présents : Robert GRIMAUD - Patrick BARRAU - Sonia CAPELLE - Michel CORBIERE - Emmanuelle DELEDICQ- Laetitia DE MATOS- Nadine DEVILLERS- Jérôme DEYX - Patrice GRAFFOULIERE - Mostafa LAMRHANI - Serge LASSERRE - Nadine MAYSSAL CATALANO- Raphael MAUDOUT - Mélanie MIGNOT- Emmanuel MUNOZ-Francis OULES-Corine PRONO-Frédéric SIDOR-André VILLATE

Procurations : C GOURGUES donne pouvoir à J DEYX - C MIRANDA donne pouvoir à N MAYSSAL CATALANO- F MORET donne pouvoir à R GRIMAUD - P PIQUEMAL donne pouvoir à M CORBIERE

Président de séance : Robert GRIMAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Sonia CAPELLE

Date de la convocation : 20 octobre 2022

Début de séance : 19h00.

Fin de séance : 20h30.

Ordre du jour du point I Affaires générales :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
- Délibération pour approbation entreprise pour la fourniture de produits d'entretien pour les bâtiments communaux
- Délibération vote de la subvention exceptionnelle pour le Fonbeuzard Football Club (Vide grenier)
- Décision modificative du budget 2022
- Présentation du rapport d'activité du Syndicat du Bassin Hers Girou
- Délibération pour remplacement des projecteurs du terrain d'honneur de Football par des projecteurs LED
- Informations diverses

**PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Conseil Municipal
du 27 octobre 2022.**

Date de la convocation : 21/10/2022.

Date de l'affichage : 21/10/2022.



I- Affaires générales :

1. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Sonia CAPELLE est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 13/09/2022

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal pour signature. Mr MAUDOUIT demande le rajout à la délibération du « Point 7 », le remboursement de ce vol avec effraction par l'assurance SMACL. La remarque est prise en compte et le compte-rendu ainsi approuvé à l'unanimité.

3. Délibération n°40/2022 pour approbation entreprise pour la fourniture de produits d'entretien pour les bâtiments communaux :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la consultation lancée le 29 septembre 2022.

La remise des offres était fixée au 19 octobre 2022 à 12h00.

2 offres ont été déposées, SUBRA et SODISCOL, les 2 offres sont valables.

Pour mémoire, les critères de sélection sont :

-Valeur Technique (efficacité des produits, performances environnementales) : 40%

-Prix des prestations : 40%

-Livraison/Formation : 20%

Après analyse, l'offre de la société SODISCOL est la mieux disant pour la commune ; pour rappel, sur l'acte d'engagement, le montant total annuel des produits commandés par la commune se situant entre 9000€HT et 20000€HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord, retient l'entreprise SODISCOL pour la fourniture de produits d'entretien et autorise monsieur le maire à signer toutes pièces à cet effet.

4. Délibération n°41/2022 pour vote de la subvention exceptionnelle pour le Fonbeuzard Football Club (Vide grenier) :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle au Fonbeuzard Football Club suite au dernier vide grenier organisé pour un montant de 820 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour le versement d'un montant de 820 euros par le biais d'une subvention

PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Conseil Municipal
du 27 octobre 2022.**

Date de la convocation : 21/10/2022.

Date de l'affichage : 21/10/2022.

Le Maire,
Robert
GRIMAUD



exceptionnelle, à ladite association par décision modificative n°5 du budget et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

5.Décisions modificatives n° 5 et 6 du budget 2022 : délibérations n° 41-1 et 42

DM n°5 section de Fonctionnement suite à la délibération n°41/2022 :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pe	820,00	70323 (70) : Redevance d'occupation du do	820,00
	820,00		820,00
Total Dépenses	820,00	Total Recettes	820,00

DM n°6 section de fonctionnement suite à notifications de recettes :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60623 (011) : Alimentations	16 401,00	73212 (73) : Dotation de solidarité commun	29 050,00
60631 (011) : Fournitures d'entretien	6 000,00	7478 (74) : Autres organismes	64 361,00
6067 (011) : Fournitures scolaires	3 500,00	7482 (74) : Compens.perte taxe ad.aux droits	44 290,00
61 1 (011) : Contrats de prestations de servi	10 000,00		
6135 (011) : Locations mobilières	1 600,00		
615221 (01 1) : Bâtiments publics	8 000,00		
6161 (011) • . Multirisques	5 000,00		
6218 (012) : Autres personnel extérieur	3 000,00		
6226 (011) : Honoraires	3 200,00		
6281 (011) : Concours divers (cotisations...)	6 000,00		
6336 (012) : Cotisations au centre national e	1 000,00		

**PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal
du 27 octobre 2022.**

Date de la convocation : 21/10/2022.

Date de l'affichage : 21/10/2022.

Le Maire,
Robert
GRIMAUD**6. Présentation du rapport d'activité du Syndicat du Bassin Hers Girou :**

Il est exposé que comme l'exige le CGCT dans son article L5211-39, ce rapport d'activité a pour objet principal de rendre compte de l'activité générale du syndicat, des actions menées et de retracer les faits marquants de l'année écoulée.

S'agissant de l'année 2021, la rétrospective permet de revenir sur les deux aspects constitutifs de la vie du syndicat, facettes complémentaires et indissociables l'une de l'autre :

Au terme d'une année particulière dont le fait majeur a été :

L'installation du comité syndical issu des élections municipales de 2020,

L'élection du président et la constitution du bureau syndical.

Force est de constater que, malgré les volontés affirmées et les espoirs nourris, le syndicat s'est vu contraint d'assurer ses missions et d'agir dans l'intérêt général sans la légitimité statutaire de rigueur.

De nombreuses réunions, discussions, de nombreux échanges ont été engagés pour tenter de trouver et de redéfinir les contours de la compétence GEMAPI, problème récurrent depuis plusieurs années.

A ce jour, subsistent encore les incompréhensions et les différences d'interprétation des textes qui ont conduit à un blocage institutionnel.

6411 (012) : Personnel titulaire	15 000,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	15 000,00		
64168 (012) : Autres emplois d'insertion	16 000,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de ret	6 000,00		
6454 (012) : Cotisations aux ASSEDIC	3 000,00		
6488 (012) : Autres charges	5 000,00		
65541 (65) : Contrib. Fonds compens. char	14 000,00		
	137 701,00		137 701,00

Ce blocage impacte sévèrement l'avancée dans la révision des statuts du syndicat qui ne peut se mettre en conformité avec les dispositions législatives relatives à la mise en place de la compétence GEMAPI.

Le syndicat s'en trouve profondément déstabilisé dans son fonctionnement quotidien (difficultés financières, impossibilité d'investir dans du matériel...).

Il est urgent d'aboutir dans cette procédure, d'autant plus urgent qu'il est indispensable de poursuivre sereinement l'élaboration du futur PPG 2024-2029 sur les nouveaux territoires.

PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Conseil Municipal
du 27 octobre 2022.**

Date de la convocation : 21/10/2022.

Date de l'affichage : 21/10/2022.

Le Maire,
Robert
GRIMAUD



L'actuel Plan pluriannuel de gestion (PPG 2017-2023) ne couvre aujourd'hui que le territoire historique du SBHG.

C'est dans un tel contexte de réflexion et de profonde mutation portées par les élus et des urgences d'un quotidien exigeant pour les équipes techniques, que le syndicat a, malgré les difficultés rencontrées, continué à assurer ses activités classiques avec les mêmes objectifs et les mêmes préoccupations qui en font son essence :

« Préserver un territoire d'influence cohérent et harmonieux » en améliorant la qualité de l'eau qui coule dans les rivières, en entretenant lit et berges, en renaturant les espaces tout en respectant les différentes réglementations et directives environnementales.

L'équilibre des modes d'intervention qui utilisent les compétences spécifiques des entreprises pour les travaux demandant des moyens matériels importants associées au professionnalisme et à la réactivité des équipes internes lors des épisodes extrêmes, constitue un atout majeur pour le syndicat qui continue à jouer un rôle important et reconnu par les partenaires et les usagers, dans la gestion de tout le bassin versant.

Le syndicat, associé aux collectivités poursuit le portage du SAGE qui « offre un cadre cohérent pour engager les actions de restauration et de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques » et participe intimement de l'aménagement du territoire dans toutes les composantes liées

6411 (012) : Personnel titulaire	15 000,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	15 000,00		
64168 (012) : Autres emplois d'insertion	16 000,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de ret	6 000,00		
6454 (012) : Cotisations aux ASSEDIC	3 000,00		
6488 (012) : Autres charges	5 000,00		
65541 (65) : Contrib. Fonds compens. char	14 000,00		
	137 701,00		137 701,00

à la problématique de l'eau.

Le rapport est laissé à la consultation des élus.

Vous trouverez à la lecture de ce document une présentation générale, une description détaillée et les informations relatives à l'action globale du syndicat en faveur de la sauvegarde du patrimoine que sont les rivières.

L'assemblée prend acte de ce rapport laissé à la consultation.

PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Conseil Municipal
du 27 octobre 2022.**

Date de la convocation : 21/10/2022.

Date de l'affichage : 21/10/2022.

Le Maire,
Robert

GRIMAUD



7. Délibération n° 43 pour remplacement des projecteurs du terrain d'honneur de Football par des projecteurs LED

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 29/03/2019 concernant le remplacement des projecteurs du terrain d'honneur de Foot par des projecteurs LED. - référence : 11 AT 83, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

Annule et remplace la délibération APS en date du 24 mars 2021 suite à l'augmentation du prix du matériel :

- *Dépose des 12 projecteurs 2000W 1M existants et 4 projecteurs de secours 94W LED - Fourniture et pose de 8 projecteurs de 1385 Watts et 4 projecteurs 1660 Watts à technologie LED.*

- *La totalité du terrain de football sera éclairé en 150 lux lors des compétitions.*

= *NOTA : Dans la mesure du possible, le réseau d'éclairage public souterrain existant ainsi que les mâts seront conservés. Cependant, si au moment de l'étude technique, le dimensionnement des massifs paraît insuffisant pour tenir compte des efforts au vent sur le mât, le matériel traverse, projecteurs etc.*

Il sera peut-être nécessaire de revoir le projet en prévoyant le remplacement des mâts.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

☐ TVA (récupérée par le SDEHG)	14	075
☐ Part SDEHG	35	750
☐ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	40	326
Total	90	151

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté, décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur

PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Conseil Municipal
du 27 octobre 2022.**

Date de la convocation : 21/10/2022.

Date de l'affichage : 21/10/2022.

Le Maire,
Robert



le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 3 910 € sur la base d'un emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2,5%, l'annuité définitive sollicitée à la commune étant calculée sur la base du taux de l'emprunt réellement souscrit par le SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal. Monsieur le maire est chargé des modalités pratiques.

Il est précisé par ailleurs, que la fédération française de Football peut attribuer une subvention complémentaire dans le cadre du remplacement des projecteurs par des projecteurs LED.

8. Informations diverses :

-Réflexion sur ajout d'un bâtiment au groupe scolaire Buissonnière :

Suite à l'arrivée de nouveaux élèves, il est devenu nécessaire de s'interroger sur la nécessité de créer un nouveau bâtiment au sein du groupe scolaire afin de décharger les salles de restauration et de permettre l'accueil en ALAE. Il y a actuellement 327 enfants scolarisés et 300 mangent en cantine scolaire, avec 2 services en maternelle afin de rentrer dans les temps impartis.

Mr MAUDOUIT demande si le bâtiment aura une autre utilisation. Celui-ci sera utilisé pour l'accueil Alaé maternelle avant le temps scolaire, pendant le temps restauration et à l'Alaé du soir.

Mr LASSERRE rajoute qu'il conviendra de passer l'établissement de l'école élémentaire et de la cantine en 4^{ème} catégorie au vu de l'effectif totale.

La commission Scolaire, Enfance et Jeunesse se réunira à cet effet des représentants des d'élèves.

-Réflexion sur projet photovoltaïque au groupe scolaire :

Une étude menée par le biais de Toulouse Métropole a retenu le site du groupe scolaire comme pouvant recevoir des panneaux photovoltaïques.

Plusieurs scénarios sont possibles :

- Financement de la fourniture, de la pose et de l'entretien par la Mairie et autoconsommation et revente du reste de la production fournie (amortissement en 13 à 15 ans)
- Financement de la fourniture, de la pose et de l'entretien par la Mairie et revente totale

PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Conseil Municipal
du 27 octobre 2022.**

Date de la convocation : 21/10/2022.

Date de l'affichage : 21/10/2022.



- Location des toitures uniquement (la commune perçoit un loyer annuel de la part de la société)
- Utilisation de la toiture par une société qui revend l'énergie à la commune à un prix inférieur à celui d'EDF, le prix restant fixe pendant 30 ans.

-Points sur les études de remplacement d'éclairage public à la salle polyvalente, au boulodrome et au terrain de football :

Dans le cadre des économies d'énergie, des études sur le remplacement des appareils d'éclairage par des éclairages LED sont en cours. Les bâtiments de la salle polyvalente et du boulodrome sont concernés.

L'éclairage du terrain de foot d'honneur est inscrit dans le cadre des travaux du SDEHG. L'étude estimative sera transmise à la Mairie.

-Fin de mission du stagiaire en Master 2 « Sciences économiques et sociales » :

Leis MASSON terminera son stage Master fin octobre. Ses missions étaient la mise au normes du RGPD et les actions visant à améliorer la fréquentation du point Jeunes.

-Noël des enfants du personnel communal : Proposition de remise de places pour assister à une représentation du cirque de Noël autour d'un apéritif dinatoire.

L'assemblée se montre favorable et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

II- Point des commissions municipales :

1) Action sociale :

Madame Emmanuelle DELEDICQ, adjointe déléguée informe des points suivants :

-Repas des Aînés : il aura lieu le 7 janvier 2023 à la salle polyvalente pour les 65 ans et plus de la commune. 2 traiteurs (Aromatic et Blanc Traiteur) ont été sollicités et à noter l'envolée des prix. Il y aura un changement de traiteur cette année avec toutefois possibilité d'annulation en cas de recrudescence de cas Covid. L'Orchestre LEBRUN assurera la partie musique et les tables rondes seront commandées auprès des établissements Souchon.

Pour rappel, les colis de Noël seront distribués pour les personnes ne pouvant pas être présentes pour raison de santé au repas offert par la municipalité.

-Logement temporaire d'urgence : toujours en cours d'occupation.

L'assemblée prend acte.

PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Conseil Municipal
du 27 octobre 2022.**

Date de la convocation : 21/10/2022.

Date de l'affichage : 21/10/2022.



2) Animation de la vie locale et associative :

Monsieur Michel CORBIERE, adjoint délégué, informe des points suivants :

Point sur Hersain-Bocage :

***Acte notarial du 20 septembre 2022 :** Suite à l'arrêté du 15 décembre 2016, dont le Syndicat Hersain-Bocage a été créé avec fusion des 2 syndicats intercommunaux les parcelles appartenant à l'Hersain (17,7 ha) et au Bocage (28,1 ha) appartiennent désormais au Syndicat Hersain-Bocage. Les biens ont été évalués à 1 475 000 €. Les frais notariaux ont été proportionnels à la superficie des terrains (3 018 € pour l'Hersain et 4 720 € pour le Bocage).

***Site du Bocage**

Une bâtisse en péril immédiat et devrait être démolie. D'autres bâtiments sont vétustes.

Problème des « Gens du voyage ». Convention avec Mariotto pour la location d'une partie du lac : 6 000 € par an. Pas de baignade dans le lac mais possibilité de faire de la nage libre sous couvert d'une association.

Site de l'Hersain :

Dépenses supplémentaires suite aux augmentations Electricité et Gaz :

- Majoration du coût électrique prévisionnelle en 2022/2023 : + 25 000 €
- Majoration du coût du gaz pour même période : + 35 000 €

Economies prévues :

- Vidange des bassins (normalement annuelle) retardée

Mise en place LED dans bâtiment piscine

Fermeture de la pataugeoire en semaine

Abaissement de l'eau des douches de 1 degré.

Abaissement de l'eau du bassin, avec écart de 2 degré entre l'air et l'eau du bassin

Eau de vidange utilisée : Lors de la vidange de la piscine, l'eau récupérée dans le réservoir est décantée de chlore et autres produits pour la rendre arrosable. Elle peut être récupérée gratuitement par les communes quand une pompe sera achetée et installée.

Visite du Bocage et réunion

Prévues à Lespinasse le mardi 20 décembre : à 16h la visite et à 18h la réunion

Vie associative : manifestations futures :

Vide Grenier du Café associatif : 5 et 6 novembre

Bourse aux jouets d'Unis pour Lenny : dimanche 13 décembre

Tournoi de jeux Shiro Fonbo : weekend des 19 et 20 novembre

PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Conseil Municipal
du 27 octobre 2022.**

Date de la convocation : 21/10/2022.

Date de l'affichage : 21/10/2022.

Le Maire,
Robert
GRIMAUD



Loto du Rotary Club : samedi 26 novembre

Téléthon : semaine du 30 novembre au 4 décembre

De 13 à 15 associations possibles au programme

- Marché de Noël : le weekend des 10 et 11 décembre.

Horaires visiteurs : samedi 14 h / 19 h, dimanche 10 h/18 h

Exposants : à l'intérieur 55 stands, à l'extérieur : jeux pour enfants, aligot-saucisse, châtaignes grillées et les Bouducons : vin chaud, crêpes et gaufres.,

Animations : calèche et Poneys pour les enfants, Père Noël ...

Pots d'inauguration (19h) et de clôture (18h).

Madame Corine PRONO demande quand les subventions seront versées. Monsieur CORBIERE précise que certains sont déjà versées et que le versement interviendra en décembre pour les autres.

Madame PRONO interpelle sur la réfection du terrain de tennis. En réponse, l'entreprise est intervenue pour la reprise du court extérieur, le court couvert ayant été repris précédemment. L'entreprise a fait cette intervention gracieusement après concertation avec la commune.

L'assemblée prend acte.

3) Education, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse :

Monsieur Jérôme DEYX en l'absence de madame Florence MORET, adjointe déléguée, informe des points suivants :

Conseils d'école : Ils se sont bien déroulés et les réponses soulevées apportées.

En maternelle, il y a 9 enfants de plus.

Une visite du château de Fonbeuzard a rencontré un grand succès.

A noter l'exposition Van Gogh au théâtre de Bazacle.

Abri bus devant l'école : Il appartient à la commune et le plexi sera réparé. A voir le toit à refaire.

Règlement intérieur : Monsieur le Maire est invité à le signer.

Intervention de Madame Mélanie MIGNOT : Le Conseil départemental a engagé une démarche de dialogue citoyen pour préparer les rentrées scolaires 2023 et suivantes de plusieurs collèges du nord toulousain et dans la perspective de la construction de deux collèges dans ce secteur. Cette démarche a associé l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et les parents d'élèves, conviés à participer à l'un des deux ateliers participatifs des mercredi 22 juin 2022 de 18 h 30 à 21 h ou lundi 27 juin 2022 de 18 h 30 à 21 h. Il est déploré la non communication de cette réunion de concertation, monsieur le Maire ayant été

PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Conseil Municipal
du 27 octobre 2022.**

Date de la convocation : 21/10/2022.

Date de l'affichage : 21/10/2022.

Le Maire,
Robert
GRIMAUD



destinataire de l'invitation. Tous les parents du primaire étaient conviés. Peu d'investissement des parents de la commune et aucun élu bauzifontin présent.

Afin d'anticiper les évolutions d'effectifs et de pouvoir offrir à la population collégienne les meilleures conditions d'accueil, le Conseil départemental a décidé de construire deux nouveaux collèges dans le Nord Toulousain situés dans les quartiers Paleficat à Toulouse et Moulis à Aucamville.

Ces nouveaux établissements permettront de rééquilibrer les effectifs des collèges situés à proximité. Une réflexion est engagée sur la modification des secteurs de recrutement des collèges concernés, dans la perspective des rentrées scolaires 2023 à 2025

Les enfants de Fonbeuzard devraient aller à Moulis.

Madame Corinne PRONO trouve dommageable que la commission scolaire n'ait pas été informée des différentes réunions organisées par le Département.

Il y aura une restitution en novembre et La décision finale sera prise en janvier 2023.

-Restaurant scolaire : Une réunion avec le prestataire CRM a été organisée en mairie avec la commission scolaire. ; Il a été rapporté le retour mitigé en ce début d'année. Il est précisé que la référente en cantine scolaire fait un point journalier avec le prestataire de service. Le prestataire a été invité à prêter une attention particulière à la diversification des repas, notamment en maternelle.

-Collège les Violettes : La compétition Cross aura lieu le 18 novembre 2022 (CM2/6^{ème}).

Les brevets sont remis au collégiens le 10 novembre à partir de 18h00.

Muséum : Intervention autour des oiseaux pour l'ALSH. Très bon retour.

**PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire,
Robert
GRIMAUD

**Séance du Conseil Municipal
du 27 octobre 2022.**

Date de la convocation : 21/10/2022.

Date de l'affichage : 21/10/2022.



L'assemblée prend acte.

4) Communication et Numérique :

Monsieur Patrick BARRAU, adjoint délégué, informe des points suivants :

-Prix Victor Hugo : Point final sur le recueil des nouvelles et cérémonie ce vendredi.

-Marché de Noël : Affiches en préparation.

-Plan de ville : en préparation

-Vœux de fin d'année : Cartes de vœux 2023 en préparation

-Flyer Repas des Aînés et colis : en préparation

-Bulletin municipal : Le prochain Echo sortira fin janvier/début février.

Un rectificatif sera apporté pour donner suite au précédent Echo : supplément CCAS et une communication Culture à travailler avec Mr Graffouillère.

Pour donner suite à des décisions récentes, la Commission Communication se réunira pour acter la réorganisation du mode opératoire du bulletin municipal.

L'assemblée prend acte.

5) Cadre de Vie, Urbanisme et Mobilités :

En l'absence de madame Carine MIRANDA adjointe déléguée, madame Nadine MAYSSAL-CATALANO conseillère municipale informe l'assemblée des points suivants :

- Effacement des réseaux chemin Raudelauzette ; Il se réalisera en fin d'année puis les trottoirs et la chaussée suivront (impasse Orangerie, rue des saules)

-Route de Fronton, les trottoirs qui ne sont pas faits le sera plus tard quand les constructions seront terminées.

-Le Linéo 10 circule ainsi que le 29 : demande de monsieur le maire pour plus de fréquence.

- PROCES - VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Conseil Municipal
du 27 octobre 2022.**

- Date de la convocation : 21/10/2022.

Date de l'affichage : 21/10/2022.

**Le Maire,
Robert
GRIMAUD**



-Pour l'éclairage public, les travaux pour l'extinction de certaines rues vont se poursuivre

- -Pour les arbres de Green-City, la convention est en signature. La plantation sera pour février ; les plants ne font que 40 cm. La forêt sera plantée rue des vignes début 2023 et c'est sponsorisé par Pampers (enfants nés en 2022). Pour les enfants nés en 2023 ATLAS nous offre un olivier.

- -Cette année « Nettoyons la nature » n'a pas été une réussite avec très peu de participants (une douzaine). Peu de déchets ont été ramassés car le nettoyage avait déjà été fait après le passage des gens du voyage.

-Les jardins familiaux sont en sommeil car situés dans une zone classée naturelle, on ne pas implanter des petites cabanes ; demande de modification simplifiée sur l'espace au PLU de la zone NL ;(PLUIH)

Question de madame Sonia Capelle : le feu côté parking route de Fronton ne fonctionne pas mais de l'autre côté du RAM oui. A voir.

- Madame Corine PRONO expose qu'elle a été alerté par plusieurs habitants de faits de dégradations sur des véhicules stationnés dans les rues Didier Daurat et Impasse André Gide ; De même, des cambriolages ont eu lieu ; La gendarmerie ne se déplace pas et il recommandait de déposer une plainte.

-Madame Nadine DEVILLERS demande l'apport de gravats rue des violettes. A voir en lien avec le futur projet.

L'assemblée prend acte.

6) Culture communale et intercommunale :

Monsieur Patrice GRAFFOULIERE, adjoint délégué, informe des points suivants :

Remise des prix Victor Hugo : le coût sera plus élevé mais il n'y aura pas de pièce de théâtre.

Le livret sera donc terminé vendredi prochain.

En novembre, une réunion de la commission Culture sera programmée pour préparation de la saison prochaine 2023.

Mr GRAFFOULIERE précise qu'il conviendra à l'avenir de ne prévoir qu'un seul événement à la fois sur la zone de Clairefontaine pour stationnement et sécurité.

L'assemblée prend acte.

7) Sécurité :

**PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire,
Robert
GRIMAUD

**Séance du Conseil Municipal
du 27 octobre 2022.**

Date de la convocation : 21/10/2022.

Date de l'affichage : 21/10/2022.



Monsieur Serge LASSERRE, conseiller délégué informe des points suivants :

-Visite commission de sécurité salle A. Gentillet : Comme prévu il y a eu la visite de la commission de sécurité le 15 septembre. L'avis est favorable pour la poursuite de l'exploitation sans prescriptions.

Les agents du service technique sont remerciés pour leur implication dans la préparation de cette visite. Pour information les plans d'évacuation et d'intervention ont été refaits par Mr. LASSERRE.

-Exercice de sécurité école : Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu aux deux écoles le 22 septembre. Un exercice PPMS intrusion sur l'ensemble du groupe scolaire a eu lieu le 10 octobre, tout s'est très bien déroulé, l'ensemble en situation de sécurité en moins de 2 minutes. Les ASVP ont participé à cet exercice.

-Exercice d'armement du Poste de commandement du plan communal de sécurité : La préfecture a organisée un exercice pour la mise en place du poste de commandement communal. Cet exercice s'est lui aussi bien passé, Les responsables technique et Ressources humaines sont remerciés pour leur participation (appel des élus désignés). Une réorganisation du plan est en cours avec une séparation en deux parties : une partie réglementaire et une partie opérationnelle afin de le rendre plus efficace.

- Cérémonie du 11 novembre : elle se déroule le 11 novembre à 11 heures avec discours et chorale.

- Formation extincteur : elle se déroule le 30 septembre et 30 personnes des services communaux dont 3 institutrices.

Pour répondre à une demande faite en conseil d'école, il est rappelé que pour les ATSEM, les formations se déroulent sur le temps de classe.

-Mesures de sécurité applicables pour la fête d' Halloween : un arrêté de la Préfecture interdit du dimanche 30 octobre au 1^{er} novembre dans toutes les communes de la Haute-Garonne, le port et transport d'armes, la cession vente de produits dangereux, l'achat ou vente au détail, enlèvement de tout carburant par jerricans...

- Question de monsieur Raphaël MAUDOUIT : la date de la réunion de la commission des Finances est-elle connue ? monsieur le Maire répond qu'elle se déroulera prochainement et que la date sera communiquée.

L'assemblée prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Conseil Municipal
du 27 octobre 2022.**

Date de la convocation : 21/10/2022.

Date de l'affichage : 21/10/2022.

**Le Maire,
Robert**

GRIMAUD



Les 5 délibérations prises à l'ordre du jour lors de cette séance :

1/Point 3 : Délibération n°40/2022: Délibération pour approbation de l'entreprise pour la fourniture de produits d'entretien pour les bâtiments communaux.

2/Point 4: Délibération n°41/2022: Vote de la subvention exceptionnelle pour le Fonbeuzard Football Club .

3 et 4 /Point 5 : Délibération n°41-1 et 42/2022 : Décisions modificatives 5 et 6 du budget 2022

4/Point 7 : Délibération n°43/2022 : Remplacement des projecteurs du terrain d'honneur de Foot par des projecteurs LED

N° des délibérations	Date d'examen de la délibération	Objet	Etat Approuvée/ Ajournée/Rejetée
2022/40	27/10/2022	Approbation de l'entreprise pour la fourniture de produits d'entretien pour les bâtiments communaux.	<i>Approuvée</i>
2022/41	27/10/2022	Vote de la subvention exceptionnelle pour le Fonbeuzard Football Club.	<i>Approuvée</i>
2022/41-1 2022/42	27/10/2022	Décisions modificatives 5 et 6 du budget 2022.	<i>Approuvée</i>
2022/43	27/10/2022	Remplacement des projecteurs du terrain d'honneur de Foot par des projecteurs LED.	<i>Approuvée</i>

Fait à FONBEAUZARD, le 27/10/2022

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**



**PROCES - VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire,
Robert
GRIMAUD

**Séance du Conseil Municipal
du 27 octobre 2022.**

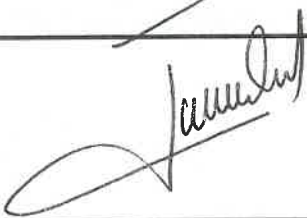
Date de la convocation : 21/10/2022.

Date de l'affichage : 21/10/2022.



SIGNATURE DU PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 27/10/2022

NOM	SIGNATURE
Robert GRIMAUD MAIRE	
Sonia CAPELLE SECRETAIRE DE SEANCE	